

## THÈME: CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE

2019 est l'année des droits de l'enfant, puisque cela fait 30 ans, le 20 novembre 1989, que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE) et l'a ouverte à la ratification des États membres. La Suisse l'a ratifiée le 24 février 1997.

La Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre de cette année représente donc l'occasion de célébrer ce 30<sup>e</sup> anniversaire en sensibilisant les élèves et les enseignant-e-s au principe de la participation des enfants, stipulé à l'article 12 CDE, sous l'angle d'une notion centrale, celle de la citoyenneté participative.

Les différentes activités prévues permettront de travailler les objectifs suivants:

- Identifier les droits fondamentaux des enfants.
- Comprendre la notion de citoyenneté participative au regard des droits de l'enfant.
- Réfléchir sur sa vision de sa participation au sein de la classe, de l'école.

## LIENS AU PER

Le plan d'études romand (PER) accorde une place privilégiée à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), dans lesquelles s'inscrit l'éducation aux droits de l'enfant.

Les différentes activités présentées permettent d'exercer plusieurs capacités transversales: la collaboration, la communication, la pensée créatrice et la démarche réflexive.

L'éducation en vue d'un développement durable encourage par ailleurs l'acquisition de compétences spécifiques: la pensée en systèmes, la collaboration, la participation et l'utilisation de sa marge de manœuvre.

Ainsi, les élèves pourront faire les liens entre la citoyenneté participative, leur situation actuelle et les droits de l'enfant, mais aussi se saisir de leurs droits comme un outil de la participation citoyenne et, par conséquent, être acteurs de leur existence.

## RECOMMANDATIONS AUX ENSEIGNANT-E-S

En guise de préparation, nous vous invitons à lire la CDE. Vous la trouverez, en téléchargement gratuit , en plusieurs versions.

Les activités proposées se veulent aussi inclusives que possible et adaptées pour chaque cycle. Toutefois, chaque enseignant-e pourra l'adapter à sa situation particulière.

Au travers des activités de ce dossier, les élèves expérimentent la citoyenneté participative en prenant pleinement part à un processus de décision et en envisageant un projet collectif. Nous encourageons donc les enseignant-e-s à les soutenir dans ce processus et à faire en sorte que le projet soit réalisé.

## CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE ET DROITS DE L'ENFANT

La CDE souligne que *tous* les enfants ont aussi le droit de participer à la vie de la communauté, dans tous ses aspects, et que cette participation est une composante essentielle de leur citoyenneté. Les fiches de cette année proposent donc de faire connaître la CDE auprès des élèves et enseignant-e-s de Suisse de manière générale en abordant la notion de citoyenneté participative. Les droits de l'enfant suivants pourront être abordés en particulier, en raison de leur lien avec cette thématique:

- Droit à la non-discrimination (art. 2).
- Droit de vivre avec sa famille ou les personnes qui s'occupent mieux de lui (art. 9).
- Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité (art. 12).
- Droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant (art. 13).
- Droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 14).
- Droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique (art. 15).
- Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité (art. 23).
- Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à l'une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe (art. 30).
- Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique (art. 31.1).
- Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité (art. 31.2).

## L'ENFANT EST UN CITOYEN

Le citoyen est actif dans une communauté à laquelle il appartient et participe à son développement en influençant les décisions qui ordonnent sa vie quotidienne. La participation est par conséquent un critère de la citoyenneté.

La CDE accorde à l'enfant des droits qui s'exercent selon le développement de ses capacités, et des responsabilités de citoyen au fur et à mesure de son développement (art. 5 CDE: notion d'*evolving capacity*) et selon le discernement dont il est capable; ainsi, il peut participer à la vie de sa famille, de son école, de son centre de formation et de la Cité. Il n'est plus seulement un membre passif dont l'adulte s'occupe, il devient un membre actif, un acteur de son existence.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier quelques droits de l'enfant à partir d'illustrations.
- Faire des liens entre les droits de l'enfant et des situations du quotidien.
- Représenter et exprimer une idée de manière créative.

## LIENS AU PER

- SHS 11: Se situer dans son contexte spatial et social (4).
- SHS 13: S'approprier, en situation, des outils pertinents pour découvrir et se questionner sur des problématiques de sciences humaines et sociales (A).
- FG 13: Faire des choix dans des situations scolaires variées (3 à 6).
- FG 14-15: Participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer.
- Capacités transversales: collaboration, communication, pensée créatrice.

## DURÉE

2 à 3 périodes, à partager au besoin en périodes plus courtes en fonction de la durée d'attention des élèves. Les activités sont à réaliser à la suite ou à des moments distincts, de préférence dans l'ordre proposé.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 1  
JEU DES ÉCHELLES ET DES SERPENTS

**Matériel:** CDE illustrée 🖐️, découpée en 10 cartes, la fiche Jeu des échelles et des serpents et un dé à jouer pour deux élèves, un pion pour chaque élève; CDE simplifiée pour le cycle 1 🖐️

- Annoncer que la classe va découvrir les droits de l'enfant à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui a lieu chaque année le 20 novembre. Cette année, on fête les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant. Recueillir les représentations des enfants, par exemple en demandant: lorsqu'on est enfant, qu'est-ce que nous avons le droit de faire, de penser, de dire ou non?
- Variante 1-2H: présenter d'abord les 10 droits de la CDE illustrée, éventuellement en utilisant un vocabulaire plus accessible. Il n'est pas nécessaire de travailler les dix droits, l'essentiel est que les élèves comprennent qu'ils ont des droits!
- Répartir les élèves deux par deux et distribuer un plateau de jeu (fiche élève), deux pions et un dé. Laisser du temps pour que les élèves colorient tous les dessins ou seulement quelques-uns et s'approprient les illustrations. Deux par deux et à tour de rôle, les élèves lancent le dé et avancent

leur pion. Lorsqu'un pion arrive sur une illustration, l'élève qui a joué décrit l'image à son camarade.

- A la fin du jeu, l'enseignant-e tient les 10 cartes représentant les droits de l'enfant illustrés et retourne les cartes une à une (attention: des illustrations ont été modifiées sur le plateau de jeu). Les élèves associent les cartes avec les illustrations sur le plateau de jeu et explicitent les différences trouvées. Reprendre les descriptions faites par les élèves lors de la partie en duo, les aider à faire le lien entre l'illustration et le droit mentionné. Un ou plusieurs exemples de situations concrètes ou vécues sont récoltés pour chaque carte. Au besoin, l'enseignant-e donne un premier exemple.
- Préciser les notions de droits et de devoirs à partir de situations familières. Par exemple: je dois obéir à mes parents; j'ai le droit d'être écouté en classe, mais je dois aussi écouter celui/celle qui parle. Puis expliquer que tous les enfants du monde ont dès leur naissance des droits, dont ceux illustrés sur les cartes.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 2  
COMME LE COLIBRI

**Matériel:** CDE illustrée 🖐️, découpée en 10 cartes; feuilles blanches, crayons, magazines, ciseaux, colle; CDE simplifiée pour le cycle 1 🖐️

- Reprendre la carte illustrant le droit à la participation et expliquer que cette année c'est le thème de la citoyenneté participative qui a été choisi pour les Fiches droits de l'enfant. Cela signifie que, comme les parents peuvent aller voter pour donner leur avis, tous les enfants ont le droit de participer à la vie de tous les jours et de décider de certaines choses qui les concernent. L'enseignant donne quelques exemples (j'ai le droit de choisir les habits que je vais porter à l'école pour autant qu'ils soient appropriés; j'ai le droit de proposer des idées de repas à la maison; j'ai le droit de choisir avec qui je joue, etc.). Le document CDE simplifiée pour le cycle 1 peut aider.
- Les élèves énoncent des situations où ils ont eu le droit de s'exprimer, de donner leur avis, de prendre part à une décision, par exemple sur l'aménagement de leur chambre. L'enseignant-e les écrit ou les dessine au tableau.
- Commencer par demander aux élèves de nommer des animaux de la forêt et de décrire leur taille. Expliquer ce qu'est un colibri et éventuellement montrer une image, en insistant sur sa petite taille. L'enseignant-e lit l'histoire du colibri ci-dessous et amorce une discussion, pour s'assurer que les élèves ont bien compris l'histoire et pour connaître leur ressenti. Variante: raconter l'histoire *La part du colibri* en entier, avec l'album illustré accompagné d'un CD audio. En français uniquement.

Réf. Denis Kormann, Zaz Isabelle Geffroy: *La légende du colibri*, Actes Sud Junior, 2013.

## La part du colibri

*Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux, terrifiés et atterrés, observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter au feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit:*

*- Colibri! Tu n'es pas fou? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu?*

*- Qu'importe, répondit le colibri, je fais ma part.*

*Extrait de La part du colibri de Pierre Rabhi, tiré de Michel Piquemal: Les philo-fables pour la Terre, Albin Michel, 2015.*

- Comme le colibri, chacun-e peut participer. Reprendre les situations énoncées auparavant (exemples où ils ont pris part à une décision) et demander aux élèves de trouver d'autres situations auxquelles ils souhaitent participer. Les élèves font des propositions dans des groupes de 3-4 élèves et en choisissent une seule par groupe. Celle-ci (par ex. ajouter des coussins colorés au coin lecture) sera dictée à l'enseignant-e, dessinée ou présentée sous forme de collage.
- En plénum, les élèves présentent leurs propositions. Dans la mesure du possible, les propositions seront réalisables et réalisées dans le cadre de l'école.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 3  
HAPPY BIRTHDAY CDE!

**Matériel:** feuille blanche épaisse; crayons/feutres/peinture/peinture à doigts/etc.; CDE illustrée 🖐️, découpée en 10 cartes.

- Cette année, c'est l'anniversaire (30 ans) de la Convention des droits de l'enfant. Une seule carte d'anniversaire est réalisée par l'ensemble des élèves, dans un grand format et en veillant à une participation équitable de tous les élèves. Les cartes issues de la CDE peuvent être coloriées et insérées. Variante: les élèves réalisent seuls ou à deux une carte d'anniversaire.
- Variante: montrer la petite vidéo <https://bit.ly/2P0jXtr> pour rappeler aux élèves ce que sont les droits de l'enfant.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Etablir des liens entre les droits de l'enfant, la citoyenneté participative et des situations actuelles et concrètes.
- Se questionner sur l'organisation et l'aménagement de l'espace par l'homme pour répondre à ses besoins. Formuler des propositions argumentées pour l'aménagement de l'espace fréquenté.
- Prendre part à un projet collectif.

## LIENS AU PER

- SHS 24: Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale.
- FG 23: Planifier, réaliser et évaluer un projet personnel dans le cadre scolaire.
- FG 24: Assumer sa part de responsabilité dans la réalisation de projets collectifs.
- FG 25: Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire.

## DURÉE

2 à 3 périodes.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 1  
JEU DES ÉCHELLES ET DES SERPENTS

**Matériel:** CDE illustrée 🖐 pour chaque élève, la fiche Jeu des échelles et des serpents et un dé à jouer pour deux élèves, un pion pour chaque élève, év. CDE simplifiée 🖐 pour deux élèves.

- Annoncer que la classe va travailler sur les droits de l'enfant à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui a lieu chaque année le 20 novembre. Cette année, on fête les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant. Distribuer la CDE illustrée.
  - Répartir les élèves deux par deux et distribuer un plateau de jeu (fiche élève), deux pions et un dé. Laisser un temps libre pour colorier le plateau de jeu et imaginer des défis sur les cases marquées d'un « D ».
- A tour de rôle, les élèves lancent le dé et avancent leur pion. Lorsqu'un pion arrive sur une illustration, l'élève qui a joué cite le droit dont il s'agit à l'aide de la CDE illustrée et donne un exemple de situation concrète, vécue ou non, ici ou ailleurs, d'hier ou d'aujourd'hui, pour illustrer ce droit. Lorsqu'un pion arrive sur une case marquée d'un « D », l'élève relève le défi imaginé précédemment. Variante: lorsqu'un pion arrive sur une case

marquée d'un 🖐, l'élève fait deviner le droit correspondant dans la CDE simplifiée puis l'illustre par une situation concrète.

- En plénum, chaque duo fait deviner au reste de la classe un droit à choix, tiré de la CDE illustrée ou de la CDE simplifiée. Cela peut être sous forme d'histoire racontée, de mime, de peinture, de collage, de pâte à modeler, etc. Le duo explique quand et comment ce droit est respecté ou non à l'école, à la maison, ailleurs dans le monde. Une ou plusieurs situations concrètes peuvent être discutées, surtout si la classe est particulièrement concernée par une des problématiques évoquées.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 2  
LA CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE

**Matériel:** du scotch, deux affiches «juste» et «injuste», CDE illustrée 🖐, une feuille.

- Reprendre l'illustration du droit à la participation et expliquer que cette année c'est le thème de la citoyenneté participative qui a été choisi pour les Fiches droits de l'enfant.
- Jeu de positionnement. Définir sur le sol une ligne à l'aide du scotch; placer une affiche à chaque extrémité. L'enseignant-e lit à haute voix l'une des affirmations. Les élèves se placent sur la ligne plus près de «juste» ou d'«injuste», selon leur appréciation. L'enseignant-e demande à certain-e-s élèves de justifier leur position. Les élèves peuvent éventuellement modifier leur position après avoir entendu les arguments. Répéter l'exercice avec d'autres affirmations.
- Exemples d'affirmations:
  - les jeunes ne peuvent participer aux votations et aux élections qu'à partir de 18 ans,
  - les hommes suisses doivent faire l'armée,
  - les enfants de ma commune ont été consultés pour l'aménagement de la nouvelle place de jeu,
  - les riches doivent payer un pourcentage d'impôts plus élevé que les pauvres,
  - les enfants plus âgés doivent aider davantage aux travaux ménagers que les plus jeunes,
  - Pascal ne peut pas aller écouter un concert car la salle n'est pas accessible à son fauteuil roulant, etc.
- Réunir des exemples où les élèves ont eu le droit de prendre part à une décision dans la famille, dans la classe, dans l'école, dans une société locale de loisirs, dans la ville ou le village, etc. Conserver ces exemples sur une feuille qui restera affichée dans la salle de classe. Préciser que tous les enfants ont

le droit de participer à la vie communautaire et de s'exprimer dans les décisions qui les concernent.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 3  
J'AGIS POUR AMÉLIORER  
MON ENVIRONNEMENT DIRECT

**Matériel:** des feuilles pour la prise de notes, éventuellement des smartphones ou appareils photo.

- Les élèves sont répartis dans des groupes de 3-4. Chaque groupe examine, selon une répartition préalablement décidée, un lieu ou une situation de leur environnement direct et prend des notes et/ou des photos sur les aménagements qui répondent à leurs besoins ou non, des exemples inspirants ou les améliorations à apporter pour que tous les enfants puissent en bénéficier.
- En plénum, chaque groupe présente une seule des situations repérées et propose sa solution.
- En plénum, les élèves argumentent et votent pour une action à mettre en œuvre dès maintenant, en veillant à ce que chacun-e participe à la prise de décision. L'enseignant-e demande comment la classe s'y prendra concrètement pour mettre en œuvre le projet. L'enseignant-e ou un-e élève garde une trace écrite des actions proposées. Expliciter ce processus pour que les élèves se rendent compte qu'ils sont en train d'expérimenter la citoyenneté participative! Mise en œuvre du projet.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 4  
HAPPY BIRTHDAY CDE!

- **Matériel:** CDE illustrée et/ou CDE simplifiée 🖐.
- Répartis dans des groupes de 3-4, les élèves inventent une chanson à l'occasion des 30 ans de la Convention des droits de l'enfant. Pour cela, ils peuvent s'aider de la CDE.

## PROLONGEMENTS POSSIBLES

- Mettre en musique et enregistrer la chanson des 30 ans.
- Chaque élève réfléchit de manière individuelle à une situation qu'il a vécue en lien avec un des 10 droits et à ce qu'il a ressenti. Il rédige ensuite un texte ou l'illustre sous une forme artistique. Inviter quelques élèves à partager leur réflexion et leur réalisation, sur une base volontaire.

## ONT CONTRIBUÉ AU PROJET

Fondation Village d'enfants Pestalozzi



Fondation Village  
d'enfants Pestalozzi

SYNDICAT DES  
ENSEIGNANTS  
ROMANDS SER

Syndicat des  
enseignants romands (SER)



Fédération des Associations de  
Parents d'Elèves de la Suisse  
Romande et du Tessin



Association suisse des  
Amis du Dr Korczak

- Amnesty International, Section Suisse

- Missio

- Terre des Hommes Suisse



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Etablir des liens entre les droits de l'enfant, la citoyenneté participative et des situations actuelles et concrètes.
- Débattre autour de faits d'actualité et formuler des arguments fondés. Recourir aux droits de l'enfant comme valeur de référence.
- Prendre part à un projet collectif.

## LIENS AU PER

- SHS 34: Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique.
- FG 34: Planifier, réaliser, évaluer un projet et développer une attitude participative et responsable.
- FG 35: Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social. Capacités transversales: collaboration, communication, pensée créatrice, démarche réflexive.

## DURÉE

2 à 3 périodes. L'activité 1 demande une pause pour la documentation et la préparation des arguments en vue du débat. Prévoir ces deux parties sur des jours distincts.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 1  
LE GRAND DÉBAT

**Matériel:** CDE simplifiée ; tableau ou grande feuille, chronomètre ou montre, ordinateurs ou smartphones avec accès à internet: la recherche peut aussi être menée en devoirs à la maison.

- Annoncer que la classe va travailler sur les droits de l'enfant à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui a lieu chaque année le 20 novembre. Cette année, on fête les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant.
- Susciter une discussion sur la notion de citoyenneté participative: qu'est-ce que cela signifie d'être un citoyen? Comment je peux participer? Préciser que les droits de l'enfant sont complémentaires, le droit à la participation permet de s'exprimer et de défendre d'autres droits.
- Les élèves sont répartis dans des groupes de 3-4. Ils parcourent la CDE, en particulier les articles 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 19, 23, 24, 28, 31 et les mettent en lien avec des situations actuelles et concrètes, qui concernent

la Suisse ou le monde (par ex. les marches pour le climat des jeunes). Variante: partir de situations actuelles et concrètes et chercher dans la CDE quels droits sont touchés.

- Chaque groupe liste des questions ouvertes sur des sujets d'actualité et de préoccupation des élèves que la lecture de la CDE et l'évocation des situations actuelles et concrètes a suscitées et qui pourront être débattues. Il en proposera 2 en plénum.
- L'enseignant-e ou un-e élève désigné-e inscrit les questions au tableau. Le choix pour le débat portera sur l'une des questions, en veillant à ce que l'ensemble des élèves participe à la discussion et présente des arguments.
- Répartition des rôles: choisir un-e président et son adjoint-e qui répartiront équitablement la parole, un-e gardien-ne du temps, des journalistes qui introduiront le sujet et concluront le débat, des participant-e-s. Variante: ajouter des cameramen qui filmeront avec une tablette et des scientifiques, autorisés à consulter l'internet, qui apporteront des précisions sur les faits énoncés. Les élèves se répartissent par groupes de taille équivalente, en fonction de la prise de position générale ou des principaux arguments défendus. Variante: former les groupes sur le modèle des partis politiques suisses.
- Prévoir une phase de préparation, de documentation et d'élaboration d'arguments par groupes, en s'aidant de la CDE simplifiée et de diverses sources d'information. Variante: l'enseignant-e prépare à l'avance un corpus de documents.

- Les élèves se placent par petits groupes en fonction des arguments défendus et débattent de la problématique choisie.
- L'enseignant-e invite les élèves à tirer des conclusions tant sur le contenu du débat que sur son déroulement et leur participation à celui-ci. Si le débat a été filmé, c'est aussi une occasion pour les élèves de se voir et de repérer des points à améliorer, y compris dans les attitudes envers les camarades, la diction, etc. Prolongement possible: les élèves réfléchissent à la relation entre parti politique et participation citoyenne.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 2  
LE PARLEMENT DES JEUNES

**Matériel:** ordinateurs ou smartphones avec accès à internet (la recherche peut aussi être faite en devoirs à la maison) fiche élèves cycle 3 «l'échelle de la participation» et «pour lancer un projet».

- Les élèves se renseignent sur le Parlement des jeunes de leur canton, son fonctionnement et les projets en cours. Variante: inviter un membre à venir présenter le Parlement des jeunes. Si les institutions politiques régionales, communales ou suisses ont déjà été étudiées, faire les liens.
- Distribuer la fiche avec l'échelle de la participation. La parcourir ensemble. Demander aux élèves d'associer à chaque niveau une situation concrète, vécue ou non, ou en lien avec le Parlement des jeunes du canton. Les élèves peuvent ainsi évaluer leurs marges de manœuvre dans diverses situations. Prolongement possible: cette échelle a d'indéniables atouts, mais elle est discutée car elle ne prend pas suffisamment en compte le contexte (âge, développement, besoins, etc.). L'enseignant-e invite les élèves à discuter de cet outil.
- Reprendre les conclusions du débat mené dans l'activité 1. Demander aux élèves comment ils peuvent concrètement exercer leur droit à la participation sur cette problématique. Les élèves décident de manière démocratique quelle action ils souhaitent mettre en place et comment se répartir les responsabilités. La fiche «Pour lancer un projet» aidera à clarifier les idées. A la fin, expliciter la démarche pour que les élèves se rendent compte qu'ils sont en train d'expérimenter la citoyenneté participative! Mise en œuvre du projet.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 3  
HAPPY BIRTHDAY CDE!

**Matériel:** feuilles blanches, crayons/feutres/peinture/magazines, ciseaux et colle.

- Les élèves, seuls ou par petits groupes, réalisent une affiche pour marquer les 30 ans de la CDE.

## PROLONGEMENTS POSSIBLES

- Chaque élève réfléchit de manière individuelle à une situation qu'il a vécue en lien avec un des 10 droits et à ce qu'il a ressenti. Il rédige ensuite un texte ou l'illustre sous une forme artistique. Inviter quelques élèves à partager leur réflexion et leur réalisation en plénum, sur une base volontaire.
- Les élèves distinguent la politique partisane de la politique participative, promue par les parlements des jeunes, et donnent leur avis sur ces deux formes de politique.

## IMPRESSUM

## AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE:



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral des assurances sociales OFAS

## ÉDITION ET COORDINATION

Institut international des droits de l'enfant (IDE)

**Cheffe de projet:** Paola Riva Gapany

**Auteure:** Valérie Arank

**Graphisme:** Le fin mot Communication

**Imprimerie:** Mengis Druck AG

## EN COLLABORATION AVEC:

